

Octobre 2025

Taxe Zucman

Depuis la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), l'idée d'imposer les ultrariches avait été marginalisée dans les débats en France. Mais, face à la croissance exponentielle de leur patrimoine, à l'augmentation des inégalités, et à la crise des recettes de l'État, le sujet revient (enfin !) sur la table, autour de la proposition d'un économiste français, Gabriel Zucman.

Sa proposition prend en compte la question des fonds issus de l'accumulation de dividendes qui, non distribués, échappent, après paiement de l'impôt sur les sociétés, à toute fiscalité personnelle. Elle remet clairement en évidence le clivage droite-gauche autour de la taxation du patrimoine et l'ambition démocratique de la justice fiscale et sociale.

Qu'est-ce que la taxe Zucman ?

Le principe de cette taxe est un impôt plancher permettant de s'assurer que les foyers fiscaux disposant de plus de 100 millions d'euros de patrimoine (0,01% des contribuables, soit 1800 foyers fiscaux) contribuent chaque année au moins à hauteur de 2 % du montant de leur fortune. Ainsi, pour un centimillionnaire qui s'acquitte actuellement d'impôts annuels (impôt sur le revenu, CSG, CRDS,...) correspondant à 0,5 % de son patrimoine, la taxe Zucman s'élèverait à 1,5 % de son patrimoine.

L'ambition de ce projet est donc de rétablir davantage de justice fiscale tout en générant une nouvelle source de recettes dans un contexte budgétaire extrêmement contraint.

A l'origine de la proposition, un double constat

D'une part, la très forte augmentation du patrimoine des plus riches depuis 40 ans :

au début des années 80, les 1% les plus riches détenaient un peu plus de 15 % du patrimoine national, les 50 % les plus pauvres, 9 % ; aujourd'hui, ils en détiennent plus de 27 %, quand les 50 % les moins aisés en possèdent moins de 5 %. Pour les 500 plus grandes fortunes de France, il a progressé trois fois plus rapidement que la richesse nationale, selon le magazine *Challenges*, qui estime que leur richesse représente 40 % du PIB, contre 6 % en 1996.

D'autre part, le fait que les milliardaires paient proportionnellement deux fois moins d'impôts

que la moyenne des Français, tous prélèvements confondus :

d'après Gabriel Zucman et l'Institut des Politiques Publiques (IPP), les impôts payés chaque année par les centimillionnaires et les milliardaires représentent en moyenne 0,3 % de leur fortune totale. En effet, le taux effectif d'imposition sur l'ensemble des revenus commence à décroître à partir des 0,1 % les plus riches. Et si ces derniers sont imposés à 46 % de leurs revenus, les 0,0002 % les plus fortunés (les milliardaires) ne reversent que 26,2 % de leurs revenus. Une anomalie qui s'explique par le fait que les plus fortunés tendent à diriger leurs revenus dans des holdings, qui ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu.

Il s'agit donc de **contrecarrer la stratégie des plus fortunés** consistant à diriger leurs dividendes vers des holdings afin d'éviter l'impôt sur le revenu et la *flat tax*, et donc **d'une attaque frontale contre l'optimisation fiscale** et cette inégalité contraire à la Constitution qu'elle permet.

Bilan estimé de l'opération : 20 milliards en plus pour l'État chaque année.

« *Les plus riches ne contribuent pas aujourd'hui à hauteur de ce qui est demandé aux autres catégories sociales (...) Nous partageons le constat qu'un impôt plancher sur les grandes fortunes est le plus efficace face à l'inégalité fiscale* », Gabriel Zucman, Jean Pisani-Ferry et Olivier Blanchard. Le Monde, tribune du 11 juin 2025

Contre la taxe Zucman, le tir de barrage des détenteurs du capital et de leurs relais politiques et médiatiques

La taxe Zucman est massivement approuvée par les Français, comme en attestent les sondages réalisés depuis juin 2025, qui relèvent des taux de plus ou moins 80% d'opinion favorable, y compris chez les électeurs macronistes, de droite et d'extrême droite.

Aussi, du côté des grands patrons et gros actionnaires, la riposte s'organise. Si le PDG de LVMH, Bernard Arnault (une des deux plus grandes fortunes de France) a perdu son sang-froid en pratiquant la calomnie à l'égard de Gabriel Zucman (sans doute inspiré par sa nouvelle idole, Donald Trump), le patron des patrons (Patrick Martin, président du Medef), a sorti le bazooka néolibéral : hors de question de créer une nouvelle taxe, qui serait « une provocation ». Il faudrait plutôt, selon lui, supprimer 70 000 fonctionnaires dès l'an prochain et doubler la franchise médicale. Affaiblir les services publics et faire payer les malades plutôt que plus de justice fiscale, la ligne est claire.

L'opposition à la taxe Zucman s'organise, avec la mobilisation des partis politiques du centre, de la droite et de l'extrême-droite, de nombreux économistes libéraux et le relais très actif des médias qui les servent avec d'autant plus de zèle... que la plupart d'entre eux sont la propriété de milliardaires !

Que valent les arguments de ceux qui sont contre la taxe Zucman ?

- Des recettes limitées?

Dans une tribune parue début septembre 2025 dans *Le Monde*, sept économistes anticipent des recettes de l'ordre de 5 milliards d'euros, et non de 20 milliards. Une estimation basse, qu'ils justifient par les risques d'exil fiscal ou d'optimisation, s'appuyant notamment sur les conclusions d'un rapport du Conseil d'Analyse Économique (CAE). L'économiste Camille Landais,

coauteur de ce rapport, a réfuté, dans *Alternatives économiques* (12 septembre 2025), la pertinence de toute extrapolation entre ses résultats et ceux escomptés de la nouvelle taxe proposée.

- L'exil fiscal des riches?

Le mythe de l'exil fiscal massif des ultra-riches est souvent invoqué pour justifier le statu quo fiscal. Des études récentes comme celle du Conseil d'analyse économique (CAE) démontrent que les départs des plus riches vers l'étranger sont peu nombreux, que leur impact sur l'économie est marginal, et qu'une réforme de l'imposition des plus fortunés reste non seulement faisable mais nécessaire pour renforcer la justice sociale.

Le CAE estime que « l'exil fiscal entraînerait au plus une baisse de -0,03 % de chiffre d'affaires, -0,05 % de valeur ajoutée totale de l'économie française, et -0,04 % de l'emploi total. » Un effet marginal à mettre en comparaison des avantages d'une meilleure imposition des plus riches : des recettes publiques permettant de financer l'action publique et la protection sociale (avec un effet de soutien au pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages), le renforcement de la cohésion sociale et du consentement à l'impôt, etc.

D'autre part, des systèmes légaux existent pour taxer les exilés fiscaux – ce que prévoit la taxe Zucman, jusqu'à cinq ans après un hypothétique exil.

- Un impôt confiscatore?

Le rendement moyen du capital des ultrariches (ce que leur fortune leur rapporte) ces dernières années est d'environ 6 % par an. Autrement dit : les très riches continueront de s'enrichir plus vite que l'épargne sur le livret A ! La taxe Zucman modérera, à long terme les inégalités, mais ne suffira pas à les réduire de manière significative.

Ce que combattent vraiment les adversaires de la taxe Zucman, ce sont les avancées en matière de justice fiscale et sociale dont elle est porteuse.

Oui, adopter la taxe Zucman, c'est remettre en cause la théorie du ruissellement chère à Macron et présente dans tous les budgets depuis 2017. C'est faire un pas vers la réduction des inégalités, un des objectifs historiques de la fiscalité. D'autre part, en augmentant la contribution des plus riches, la taxe Zucman contribue à renforcer le consentement à l'impôt et permet ainsi de mieux respecter l'un des principes fondamentaux du système fiscal : l'égalité devant l'impôt.

Enfin, elle ouvre le chemin vers une véritable remise à plat du système fiscal, avec des réformes contribuant à la redistribution des richesses. Si ses adversaires l'ont bien compris et s'y opposent donc avec fureur, les forces syndicales et politiques de progrès, auxquelles le SNES et la FSU appartiennent, la saisissent comme un des leviers utiles à la construction d'une société plus juste et démocratique.